

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 5 novembre 2018 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2018-11-295 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2018-11-296 Adoption de l'ordre du jour du 5 novembre 2018

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 5 novembre 2018

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018

Résolution: Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 25 octobre 2018

Résolution: Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2018

Correspondance (liste remise à chacun)

Affaires nouvelles

Législation et Administration

Résolution : Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires

Fermeture du bureau municipal « Période des Fêtes »

Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2019

Résolution : Contrat d'entretien PG Solutions

Avis de motion : Règlement sur les nuisances

Projet de règlement : Règlement sur les nuisances

Avis de motion : Règlement encadrant l'usage du cannabis

Projet de règlement : Règlement encadrant l'usage du cannabis

Facturation : Travaux cours d'eau Jackman - Ferme Rénavie

Sécurité publique

Résolution : Paiement annuel : entente Croix-Rouge

Résolution : Appui à la Municipalité de St-Julien

Voirie et transport routier

Paiement des factures : Sani Thetford : ponceaux Rang B & C

Réclamation subvention du député

Résolution : Ponceau d'entrée privée : Propriété de Mme Denise Jean

Urbanisme, environnement et Aménagement du territoire

Nomination de délégué : Comité de coopération du secteur sud

Résolution : Élaboration d'un plan stratégique secteur sud

Loisirs et culture

Résolution : Installation d'arbre de Noël

Résolution : Demande de don : Noël des enfants

Invitation : tournée des municipalités MRC

Paiement des comptes du 2 octobre au 5 novembre 2018

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2018-11-297 Dispense de lecture du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2018-11-298 Lecture et adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018.

Adoptée.

2018-11-299 Dispense de lecture du procès-verbal du 25 octobre 2018

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2018, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2018-11-300 Lecture et adoption du procès-verbal du 25 octobre 2018

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2018.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2018-11-301 Résolution : Dépôt des intérêts pécuniaires

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de confirmer que tous les élus municipaux ont procédé au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires dans les délais requis par la loi.

Le ministère des Affaires municipales sera informé du dépôt de cette déclaration.

Adoptée.

2018-11-302 Fermeture du bureau municipal « Période des Fêtes »

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes à compter du 20 décembre 2018 jusqu'au 4 janvier 2019 inclusivement.

Adoptée.

2018-11-303 Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2019

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que le conseil municipal décrète le calendrier suivant pour les séances ordinaires de l'année 2019 :

Généralement, les réunions ont lieu les premiers lundis de chaque mois, à 19 h, sauf avis contraire :

14 janvier (2 ^e lundi)	4 février	4 mars
1 ^{er} avril	6 mai	3 juin
8 juillet (2 ^e lundi)	12 août (2 ^e lundi)	9 septembre (2 ^e lundi)
7 octobre	4 novembre	2 décembre

Un avis mentionnant ces dates et heures sera affiché aux endroits habituels, tel que prévu par la loi.

Le calendrier peut être modifié par résolution du conseil en cours d'année. Les dates modifiées devront être publiées.

Adoptée.

2018-11-304 Résolution : Contrat d'entretien PG Solutions

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des logiciels avec PG Solutions qui se détaille ainsi :

- Contrat soutien et logiciel « Accès-cité territoire : 1 395 \$
- Contrat soutien et logiciel de comptabilité « Accès-Cité » : 5 345 \$
- Contrat soutien et logiciel « Unité d'évaluation en ligne » : 475 \$
- Contrat renouvellement antivirus : 120 \$

En plus du service de soutien des logiciels et équipements, ce service inclut maintenant les formations à distance sur les nouveautés des modules.

Ce montant totalisant 7 335 \$ sera inscrit au budget 2019.

Adoptée.

2018-11-305 Avis de motion : Règlement concernant les nuisances

Le conseiller, M. Paul Audet donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances soit adopté.

Le but de ce règlement est d'intégrer de nouvelles dispositions, notamment que le règlement soit applicable sur les voies navigables, planter ou entreposer des plantes dangereuses, ainsi que d'ajouter l'obligation que le numéro civique soit plus visible.

Adoptée.

2018-11-306 Résolution: Adoption du projet de règlement concernant les nuisances (2018-RM-SQ-5-6)

Attendu que le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Ste-Praxède;

Attendu que le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

Attendu que le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le projet de règlement 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec.

Les élus déclarent avoir reçu et lu ce projet de règlement avant son adoption.

Adoptée.

2018-11-307 Avis de motion : Règlement encadrant l'usage du cannabis (2018-RM-SQ-8)

Le conseiller M. Gaétan Lapointe, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-RM-SQ-8 concernant l'encadrement de l'usage du cannabis soit adopté.

Adoptée.

2018-11-308 Résolution: Adoption du projet de règlement encadrant l'usage du cannabis (2018-RM-SQ-8)

Attendu que la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018 ;

Attendu que la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire ;

Attendu que la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C -47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède adopte le projet de règlement 2018-RM-SQ-8 encadrant l'usage du cannabis et décrète que son application sur son territoire sera assurée par la Sûreté du Québec.

Les élus déclarent avoir reçu et lu ce projet de règlement avant son adoption.

Adoptée.

2018-11-309 Facturation complémentaire : Travaux cours d'eau Jackman

Attendu que les travaux autorisés suivant l'émission d'un certificat d'autorisation et réalisés dans le cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman sont maintenant terminés;

Attendu que les interventions ont été effectuées sur la propriété de Ferme Rémavie et sur celle de la Municipalité de Ste-Praxède;

Attendu que, par le règlement portant le numéro 226-2017, « *Règlement concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC des Appalaches dans le cours d'eau municipal Tributaire du ruisseau Jackman* », il est décrété que les frais seront partagés selon les pourcentages suivants, savoir : Ferme Rémavie 79,66% et Municipalité Ste-Praxède 20,34%;

Attendu que les coûts facturables à Ferme Rémavie seront assimilables à une taxe foncière admissible aux crédits prévus au « *Programme de crédits de taxes foncières agricoles* »;

Attendu que les dépenses totales pour la réalisation de ces travaux s'élèvent à 21 235 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses relié aux travaux dans le cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman.

Au surplus, la directrice générale est par la présente autorisée à procéder à la facturation complémentaire de 16,915,80 \$ à Ferme Rémavie. La portion de 4 319,20 \$ qui doit être assumée par la Municipalité de Ste-Praxède sera payée à même les fonds généraux du budget 2018.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-11-310 Paiement annuel : Entente Croix-Rouge

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de procéder au paiement de la contribution de 160 \$, suivant l'entente de service aux sinistrés intervenue entre la Croix-Rouge et la Municipalité de Ste-Praxède.

Ce paiement couvre la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019.

Adoptée.

2018-11-311 Résolution : Appui à la Municipalité de Saint-Julien

Attendu le passage d'une tornade le 29 août dernier sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Julien;

Attendu que plusieurs contribuables ont subi d'importants dommages à leur propriété;

Attendu que le conseil municipal de Ste-Praxède désire appuyer les contribuables ainsi que la Municipalité de Saint-Julien dans leurs démarches afin d'obtenir une aide financière pour leurs nombreuses pertes;

Attendu que la Municipalité de Saint-Julien a demandé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs la mise en place, suite au passage d'une tornade à Saint-Julien le 29 août dernier, de l'élaboration d'un plan spécial pour la récupération des bois endommagés et pour la remise en production des superficies touchées;

Attendu que la Municipalité de Saint-Julien demande également un budget additionnel de 220 000 \$ au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, respectivement pour 2019, 2020 et 2021;

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bussièrès

Et résolu unanimement que la Municipalité Ste-Praxède appuie les contribuables sinistrés et la Municipalité de Saint-Julien dans leurs démarches auprès des différentes instances afin d'obtenir une aide financière pour leurs nombreux dommages.

Adoptée.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2018-11-312 Paiement factures : Sani Thetford : Ponceaux Rang B-et-C

Attendu qu'un ponceau de traverse du Rang B-et-C a dû être nettoyé lors des travaux de nettoyage du cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman, suivant la recommandation de l'ingénieur;

Attendu qu'en plus de cette intervention, il fut recommandé également de nettoyer le ponceau d'entrée privée de Ferme Rémavie afin de dégager les sédiments qui s'y trouvaient;

Attendu que les services de Sani-Thetford ont été requis pour procéder à ces interventions;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussièrès

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu majoritairement d'autoriser le paiement de la facture pour le nettoyage du ponceau de traverse, laquelle s'élève à 1 681,51 \$ ainsi que celle pour le nettoyage du ponceau de l'entrée privée, s'élevant à 149,47 \$.

Ces dépenses seront assumées dans le budget de voirie locale.

Adoptée.

2018-11-313 Résolution : Réclamation subvention du député
Programme pour l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins, pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Ste-Praxède et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

2018-11-314 Ponceau d'entrée privée : Propriété de Mme Denise Jean

Attendu qu'il n'y a pas de ponceau d'entrée privée sur le lot 5 514 736 situé au 8100, 9^e-et-10^e Rang;

Attendu que du transport de bois est prévu et que l'installation d'un ponceau est maintenant requise;

Attendu que Mme Denise Jean demande un permis pour installer une nouvelle entrée privée;

Attendu que le règlement actuellement en vigueur autorise un ponceau de 30 pieds de long;

Attendu que vu la circulation de la machinerie lourde, il y a lieu d'autoriser un ponceau de 40 pieds de longueur;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur en voirie afin d'autoriser l'installation d'un ponceau de 40 pieds de longueur, avec un diamètre de 18 pouces pour installer à l'entrée de la propriété appartenant à Mme Denise Jean, sur le lot 5 514 736.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE

2018-11-315 Délégué : Comité de coopération Secteur Sud

Attendu que par la résolution 2018-06-168, la conseillère Jacqueline Demers a été nommée pour représenter la Municipalité de Ste-Praxède au sein du comité de coopération du Secteur Sud;

Attendu que Mme Demers demande de se retirer de ce comité puisqu'elle agit maintenant auprès du conseil des aînés, à titre de représentante de la municipalité;

Attendu qu'il est opportun de nommer un membre du conseil afin d'assister aux futures rencontres concernant ce comité;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de nommer le conseiller M. Marc Bouliane comme
représentant de la Municipalité de Ste-Praxède pour participer à d'éventuelles
rencontres concernant un projet de coopération du Secteur Sud.

Adoptée.

2018-11-316 Élaboration d'un plan stratégique Secteur sud

Considérant que le secteur sud de la MRC des Appalaches est formé des
municipalités suivantes : Disraeli, Disraeli Paroisse, Beaulac-Garthby, Sainte-
Praxède, Saint-Julien, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Fortunat, Saint-Joseph-
de-Coleraine;

Considérant que le Secteur sud désire travailler en étroite collaboration afin de
préserver et d'améliorer la qualité de vie sur tout le territoire;

Considérant que le Secteur sud veut donner accès à tous les services pour tous
les contribuables de façon équitable sur l'ensemble de son territoire;

Considérant que pour y parvenir, les dirigeants municipaux s'unissent afin de
développer l'économie, les loisirs, la culture, l'environnement, l'habitation, etc.
dans un contexte régional;

Considérant que certains créneaux tels que l'économie, la création d'emploi et
la main-d'œuvre sont des enjeux primordiaux dont l'ensemble des dirigeants
municipaux en ont fait leur priorité;

Considérant que la Municipalité de Ste-Praxède désire encourager et participer
à l'amélioration de ces enjeux tout en respectant les efforts et le travail des
autres partenaires;

Considérant que la SDE est l'organisme qui est spécialisé dans le
développement économique et la création d'emploi;

Considérant que l'ensemble des municipalités du Secteur sud participe
financièrement à l'organisation et au maintien de cet organisme;

Considérant qu'actuellement les dirigeants des municipalités du Secteur sud
sont tous d'avis que la SDE pourrait fournir des services plus spécifiques pour
le développement du Secteur sud;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède se joint à l'ensemble
des municipalités du Secteur sud pour obtenir un appui concret de la MRC des
Appalaches en partenariat établi par les municipalités du Secteur sud.

Que la Municipalité de Ste-Praxède demande que soit attitrée une ressource
permanente provenant de la SDE pour travailler en collaboration avec les
municipalités du Secteur sud afin de mettre en place un plan stratégique de
développement pour ce secteur de la MRC des Appalaches.

Que la Municipalité de Ste-Praxède demande que des mesures concrètes
découlant de cet engagement soient mises en œuvre dès cette année.

Adoptée.

2018-11-317 Résolution : Installation d'arbre de Noël

Il est résolu par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que Gilles Jacques soit mandaté à fournir et installer un arbre de Noël en façade de l'édifice communautaire, selon un montant fixe de 150 \$.

Adoptée.

2018-11-318 Résolution : Demande de don : Noël des enfants

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Martin Bussièrès
Et résolu majoritairement (la conseillère Mme Jacqueline Demers n'ayant ni participé aux délibérations, ni voté) que le conseil municipal participe financièrement à la fête de Noël des enfants de Ste-Praxède, qui se tiendra dimanche le 9 décembre 2018.

En ce sens, un don de 400 \$ sera versé au Comité des loisirs de Ste-Praxède.

Adoptée.

Invitation : Tournée des municipalités de la MRC

La directrice générale informe les gens présents que les élus et bénévoles de la Municipalité Ste-Praxède sont conviés à une rencontre de réflexion planifiée par Mme Carole Mercier de la MRC, afin de préparer une consultation citoyenne des résidents de Ste-Praxède. Cette réunion aura lieu le 13 novembre prochain.

2018-11-319 Résolution : Paiement des comptes au 5 novembre 2018

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 2 octobre au 5 novembre 2018, laquelle s'élève à 117 416,06 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

La conseillère Mme Jacqueline Demers, ayant participé à l'assemblée générale annuelle du Conseil Régional des Aînés nous informe des services offerts par cet organisme.

M. Martin Bussièrès, conseiller, nous dresse un portrait des interventions des patrouilleurs nautiques. Le bilan pour la période estivale 2018 est positif.

M. Gaétan Lapointe, conseiller, demande de rappeler aux contribuables de l'importance d'afficher des numéros civiques afin qu'ils soient facilement visibles à partir des voies de circulation.

Questions des personnes présentes

2018-11-320 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 15.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.